



Montréal, le 15 novembre 2016

PAR TÉLÉCOPIEUR

██████████

Madame ██████████

██████████

████████████████████

████████████████████

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-284

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 8 novembre 2016 dans laquelle vous demandez copie de la requête introductive dans le dossier SAS-M-179134-1012.

Nous vous informons, après étude de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-21), que le document demandé peut vous être communiqué (pièce jointe).

Toutefois, nous vous signalons, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), que certains renseignements ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles, notamment en vertu des articles 53 et 54 de ladite Loi. Vous trouverez cet extrait de la Loi en pièce jointe.

De plus, nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Copie du recours introductif, extraits des articles 53 et 54 de la Loi, avis de recours